

POLYREY SAS

Usine de Couze
24150 LALINDE

V/Réf. : Cde n°1805 0000 4801 du 12/12/2005

N/Réf. : DA-06/00151-1 du 12/01/2006

RAPPORT D'ESSAIS n° RE-06/01330 du 14 février 2006

1. OBJET

Migration spécifique du formaldéhyde et de la mélamine (2,4,6 triamino 1,3,5 triazine) dans un liquide simulateur.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Norme NF EN 13130-1 - Août 2004

Directive européenne CE n° 2002/72 du 06/08/02, modifiée par la directive 2004/19

Directive européenne CEE n° 85/572 du 19/12/85

3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Echantillon réceptionné au laboratoire le 12 janvier 2006

- Plaques de matériau composite (panneau de particules + feuilles décoratives imprégnées de résine mélamine)

- Référence : PANOPREY

*La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO CHIMIE.*

4. CONDITIONS D'ESSAI ET RESULTATS

♦ Simulant : - acide acétique 3% (p/v)

♦ Conditions de contact : analyse effectuée en cellule de migration

Essai : 3 x 2 heures à 40 °C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai.

♦ Conditions d'analyse :

- Formaldéhyde : Dosage spectrométrique après réaction à l'acétylacétone.

- Mélamine : Dosage par HPLC, mode phase inverse et détection UV (220 nm) après neutralisation à pH 7.

♦ Résultats exprimés en mg/kg, pour le rapport conventionnel de contact de 6 dm² / 1 kg de simulant :

| Conditions de contact sur l'échantillon | Liquide simulateur | Migration spécifique du formaldéhyde Valeurs individuelles en mg/kg de simulant | Migration spécifique de la mélamine Valeurs individuelles en mg/kg de simulant |
|--|-------------------------|--|---|
| 3 x 2 heures à 40 °C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai | Acide acétique 3% (p/v) | 0,08 0,09 0,09 | < 0,3 < 0,3 < 0,3 |

Rappel des limites autorisées : - Formaldéhyde : LMS = 15 mg/kg


- Mélamine : LMS = 30 mg/kg

5. CONCLUSION

Dans les conditions d'essai, les migrations spécifiques du formaldéhyde et de la mélamine, dans l'acide acétique 3%, sont inférieures aux limites autorisées par la directive 2002/72.

Maryse FAVARD

Responsable des essais Matériaux et Emballages



POLYREY SAS

Usine de Couze
24150 LALINDE

V/Réf. : Cde n°1805 0000 4801 du 12/12/2005

N/Réf.: DA-06/00151-1 du 12/01/2006

RAPPORT D'ESSAIS n° RE-06/01327 du 14 février 2006

1. OBJET

Examen de l'inertie d'un matériau devant entrer en contact avec des aliments. Essai de migration globale.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Norme NF EN 1186, parties 1, 5 et 14

Directive européenne CEE n° 85/572 du 19/12/85

Directive européenne CE n° 97/48 du 29/07/97

Directive européenne CE n° 2002/72 du 06/08/02, modifiée par la directive 2004/19

Arrêté du 02/01/03 (JO du 29/01/03)

Décret 92-631 du 08/07/92

3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Echantillon réceptionné au laboratoire le 12 janvier 2006

- Plaques de matériau composite (panneau de particules + feuilles décoratives imprégnées de résine mélamine)

- Référence : PANOPREY

Cet échantillon est destiné à entrer en contact avec : **des aliments aqueux, acides et gras.**

Conditions particulières d'utilisation : **Fabrication de paillasses et plans de travail (contact bref et répété avec les aliments).**

*La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO CHIMIE.*

INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST

- Biopôle - 6 rue Carol Heitz - 86038 POITIERS CEDEX - FRANCE

Tél. LABO : 05 49 44 76 04 - ADM : 05 49 44 76 14 - 05 49 44 76 12 - FAX : 05 49 44 76 22

- association loi 1901 - SIREN N° 775 716 061 - APE 743 B -

4. CONDITIONS D'ESSAI ET RESULTATS

| Conditions de contact sur l'échantillon | Liquide simulateur | Observations des éprouvettes | Observations du liquide simulateur | Valeurs individuelles de migration globale en mg/dm ² (arrondies à 0,1 près) | Valeur moyenne en mg/dm ² (arrondie à 0,1 près) |
|--|-------------------------|-------------------------------|------------------------------------|---|--|
| 3 x 2 heures à 40 °C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai | Acide acétique 3% (p/v) | Aucune modification apparente | Limpide | 0,6 0,6 0,8 | 0,7 |
| 30 minutes à 40 °C | Isooctane | Aucune modification apparente | Limpide | 1,9 2,1 2,0 | 2,0 |
| 2 heures à 40 °C | Ethanol 95% (v/v) | Aucune modification apparente | Limpide | 0,4 0,6 0,5 | 0,5 |

Compte-tenu de la nature du matériau, l'analyse dans l'huile d'olive à 40 °C pendant 2 heures a été remplacée par les essais de substitution prévus par la directive 97/48/CE.

Notes : Rappel des limites maximales autorisées :

10 mg/dm² avec un écart analytique de 2 mg/dm²

60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg

Date de début d'analyse : 25/01/2006

5. CONCLUSION

Dans les conditions d'essai retenues, la migration globale de ce matériau est inférieure aux limites fixées par la réglementation dans les liquides simulateurs représentant les aliments aqueux, acides et gras (simulant B des directives 85/572 et 97/48, isooctane et éthanol 95%, simulants de substitution de l'huile d'olive préconisés par la directive 97/48/CE).

NB : Les constituants du matériau doivent être autorisés par la réglementation française (brochure n° 1227 éditée par les Journaux Officiels).

Maryse FAVARD

Responsable des essais Matériaux et Emballages

